

CARTE DES COURS D'EAU DU CANTON DE GENEVE

Annexe à la loi sur les eaux L 2 0.5

adoptée le 18 novembre 2020
et en vigueur depuis le 21 novembre 2020

Légende

Cours d'eau

- à ciel ouvert
- enterré
- à écoulement souterrain
- à ciel ouvert, hors canton (représenté pour la compréhension du réseau)

Autres (canalisations non considérées comme cours d'eau au sens de la L 2 0.5)

- N° officiel du cours d'eau
- Nom officiel du cours d'eau

Limite cantonale

ASSEMBLAGE 1:25'000
Equidistance des courbes de niveau = 10 mètres
Origine des altitudes : RPN = 373.6 m

0 0.25 0.5 1 1.5 2
Kilomètres

Edifiée par l'Office Cantonal de l'Eau - OCEau
Edition: novembre 2020

